



Avocat :

formation en Bretagne

SOMMAIRE

1 – Formation initiale

2 – Formation professionnelle continue

A CONSULTER :

Les métiers du droit
Fiches Actuel CIDJ et Actuel
Bretagne 2.51

www.onisep.fr et
www.nadoz.org
(Formation initiale)

www.gref-bretagne.com
(Formation continue)

www.metiers.justice.gouv.fr

www.carsat-bretagne.fr
Entreprise / Prévenir vos
risques professionnels /
Risques et thèmes de
prévention / Accueil des
nouveaux / bibliographie

ADRESSE UTILE

www.carsat-bretagne.fr
Entreprise / Prévenir vos
risques professionnels /
Risques et thèmes de
prévention / Accueil des
nouveaux / bibliographie

1 – Formation Initiale

Ce chapitre liste les formations dispensées dans le cadre de l'enseignement scolaire secondaire et supérieur en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. Les diplômes sont présentés par niveau de sortie de la formation, et du niveau CAP au Master (du niveau 5 au niveau 1).

Niveau 2 (Bac + 3 ou 4)

■ Préparation à l'examen d'entrée dans les centres régionaux de formation professionnelle d'avocats

En 1 an à plein temps

► Publics

29238 BREST Cedex 3
Université Bretagne Occidentale
UFR Droit, économie, gestion et
AES
12 rue de Kergoat - CS 93837
02 98 01 60 23
-> www.univ-brest.fr

35042 RENNES Cedex
Université Rennes 1
Institut d'études judiciaires (IEJ)
9 rue Jean Macé
02 23 23 77 30
-> www.iej.univ-rennes1.fr

Niveau 1 (Bac + 5 et +)

■ Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA)

En 18 mois à plein temps

► Public

35170 BRUZ Cedex
Ecole des avocats du grand
ouest
Contour Antoine de St Exupéry
CS 67224
02 99 67 46 67
->
www.ecoleavocatsgrandouest.org

Source :
Onisep Mai 2016

2 – Formation professionnelle continue

La formation continue s'adresse aux salariés, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes de plus de 16 ans sortis du cursus scolaire. Certaines formations mentionnées dans le chapitre I «Formation initiale» peuvent également concerner ce public. Consultez l'ensemble de l'offre de formation professionnelle continue en Bretagne sur www.gref-bretagne.com.

Pour connaître vos droits à la formation continue, consultez nos fiches Actuel : 4.0 «La formation continue», 4.72 «Validation des acquis de l'expérience» et le «KIT Mesures pour l'emploi et la formation des demandeurs d'emploi et jeunes de 16 à 25 ans» (en consultation dans le réseau Information Jeunesse breton et en téléchargement sur www.ij-bretagne.com / S'informer / Se former).